

Calendrier des réouvertures
sous réserve de la publication du décret

	Du 19 mai au 8 juin 2021	Du 9 au 29 juin 2021	A compter du 30 juin 2021
Sport <i>tout public</i>	Interdit dans les établissements sportifs couverts (sauf scolaire, périscolaire et public prioritaire*) Autorisé dans les établissements de plein air sauf sport de contact	Autorisé dans tous les établissements (sauf sport de contact en intérieur) dans la limite de 50% de la capacité d'accueil	Fin des restrictions
Activités extra-scolaires	Autorisées	Autorisées	Fin des restrictions
Danse	Autorisée pour les mineurs Interdite pour les majeurs	Autorisée pour tous (sans contact pour les majeurs en intérieur)	Fin des restrictions
Pétanque	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans l'espace public : 50 participants maximum ✓ Boulodrome de plein air : pas de limite de participants ✓ Boulodrome couvert : interdit 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans l'espace public : 500 participants maximum ✓ Boulodrome de plein air : pas de limite de participants ✓ Boulodrome couvert : 1 terrain sur 2 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2500 participants maximum dans l'espace public ✓ Boulodrome de plein air et couvert : pas de limite de participants
Salles des fêtes, salles de spectacles, salles de réunion (ERP de type L)	Ouvertes (public assis uniquement) 35% de l'effectif maximum autorisé	Ouvertes (public assis uniquement) 65% de l'effectif maximum autorisé	Fin des restrictions
Festivals en plein air	Autorisés (public assis uniquement) 1000 participants maximum	Autorisés (public assis uniquement) 5000 participants maximum	Autorisés (public debout également) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4m² par festivalier ✓ Limite du nombre de personne fixée par le préfet
Repas dans les salles des fêtes	Interdits en intérieur Autorisés en extérieur (35 % de l'effectif maximum autorisé – tables de 6 maximum)	Autorisés (assis uniquement) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 6 personnes par table ✓ 50 % de la capacité du lieu d'accueil Piste de danse interdite	Fin des restrictions
Repas en extérieur (places, parcs, ...)	Autorisés (sous réserve d'autorisation de l'autorité administrative) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 personnes maximum ✓ Tables de 6 personnes maximum 	Autorisés (sous réserve d'autorisation de l'autorité administrative) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 personnes maximum ✓ Tables de 6 personnes maximum 	Fin des restrictions
Débats de boissons en tout lieu	Service au bar interdit	Service au bar interdit	Service au bar interdit
Marchés – brocantes	Autorisés <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4m² par client en extérieur ✓ 8m² par client en intérieur 	Autorisés <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4m² par client en intérieur ✓ Pas de limite en extérieur 	Fin des restrictions
Cinémas, théâtres, salles de concert, expositions, monuments	Ouverts 35% de l'effectif maximum autorisé	Ouverts 65% de l'effectif maximum autorisé	Fin des restrictions
Musées	Ouverts 8 m ² par personne	Ouverts 4 m ² par personne	Fin des restrictions
Mariages et PACS <i>Cérémonies à la mairie</i>	Un siège sur trois avec disposition en quinconce	Un siège sur deux	Fin des restrictions
Enterrements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un siège sur trois avec disposition en quinconce ✓ 50 personnes maximum en extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un siège sur deux ✓ 75 personnes maximum en extérieur 	Fin des restrictions

*les sportifs professionnels, de haut niveau, inscrits dans le Parcours de performance fédéral, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale et les personnes en situation de handicap